

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Compte-rendu affiché le : 15 avril 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024

N° 24-04-07

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
Approbation du budget primitif 2024

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

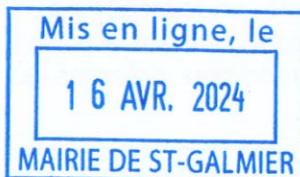
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE –Christian BECUWE – Régine CHEVALLIEZ - Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - Céline BENNICI - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jacques DECHANDON à Christian BECUWE – Geneviève NIGAY à Gérard ALLANCHE – Suzanne BOICHON à Daniel DUCROS - Edith CONSIGNY à Alain LECUE - Christine PALLEY à Serge GRANGE

Membre absent : 0.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

16 AVR. 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 26 mars 2024, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 10 355 600,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 11 326 600,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	10 355 600,00 €	10 355 600,00 €
Section d'Investissement	11 326 600,00 €	11 326 600,00 €
TOTAL	21 682 200,00 €	21 682 200,00 €

Vu le débat d'orientation budgétaire du 14 mars 2024,
Vu l'avis de la commission des finances du 26 mars 2024,
Vu le projet de budget primitif 2024,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 arrêté comme suit, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement à l'unanimité des membres présents ou représentés ;
- **APPROUVE** le budget primitif 2024 arrêté comme suit, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement à la majorité des membres présents ou représentés (24 voix pour, 5 contre),

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	10 355 600,00 €	10 355 600,00 €
Section d'Investissement	11 326 600,00 €	11 326 600,00 €
TOTAL	21 682 200,00 €	21 682 200,00 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 avril 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE

